



# PROCÈS-VERBAL

## COMMISSION REGIONALE DU STATUT DES EDUCATEURS

---

Réunion du :	7 Juillet 2022
à :	9h30

---

Présidence :	M. LORENZO Antonio (GEF)
--------------	--------------------------

---

Présents :	MM. CERRAJERO Luc, BRINON Denis
------------	---------------------------------

---

Assiste à la séance	M. GADIER Kévin
---------------------	-----------------

---

Excusés :	MM. KEBSI Farid, RIDIRA Baptiste (U2C2F), COLAS Patrice (UNECATEF), MONOT Jérôme (DTR), CROZE Fabien et BOUDEBZA Farid
-----------	--

---

Le Président de la commission, Antonio LORENZO, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous les membres et en les remerciant de leur présence. Il évoque l'ordre du jour.

### **Approbation du Procès-verbal du 09/06/2022**

Aucune remarque n'étant formulée, le Procès-verbal est validé.

**L'ordre du jour est abordé :**

### **I. INFORMATIONS GENERALES**

#### **Bilan de la saison 2021-2022**

- Le Président de la commission fait un point sur l'ensemble de la saison 2021-2022 en insistant sur les points suivants
  - Présentation du nombre de licences Techniques enregistrées lors de la saison 2021-2022
  - Présentation du nombre de dérogations accordées selon l'article 8 et 12 du Statut
  - Présentation du nombre de sanctions financières
  - Evocation des difficultés rencontrées dans le cadre du Statut de l'éducateur notamment sur les remontées des informations liées aux absences des éducateurs sur les bancs de touches
  - Relève une recrudescence des absences des éducateurs désignés en début de saison sur les bancs de touche en cette fin de saison.

### **Préparation de la saison 2022-2023**

- Composition de la Commission :
  - La Commission acte le départ de M. Farid KEBSI et lui souhaite une bonne continuation dans ses fonctions
  - Le Président évoque le souhait d'intégrer un membre en lien avec le Football Féminin
  - La Direction Technique Régionale sera représentée par son Directeur Technique Régional ou un représentant de la DTR.

### **Fonctionnement de la Commission :**

La Commission du Statut a compétence pour :

- Homologation de tous les contrats, avenants
- Enregistrement des licences techniques (BEF ; BMF ; CFF .....)
- Veiller à l'application du Statut des éducateurs.
- Tenter de concilier les parties en cas de conflit contractuel
- Statuer sur toutes réclamations

Le Président de la Commission évoque la proposition faite au Président de la Commission des délégués à savoir :

- Réaliser chaque mardi/mercredi un relevé systématique des rencontres du week-end en précisant les éducateurs absents sur les bancs de touche Seniors soumis à obligation d'encadrement. En contrepartie, le Secrétaire de la DTR, s'engage à fournir régulièrement, le listing à jour des entraîneurs/éducateurs désignés.

### **Evolution du Statut de l'Éducateur :**

Le Président de la Commission et le Secrétaire de la DTR, présentent les modifications apportées au Statut Fédéral et Régional.

Concernant le Statut Régional, la commission détaille l'encadrement des équipes de jeunes soumis à obligation de diplômes.

*La Commission propose, que les éducateurs qui ne seront pas en conformité avec ce Statut en début de saison, auront la possibilité de s'engager sur l'honneur, à se former durant la saison, afin de répondre à l'obligation. En cas de non-respect de cet engagement, le club se verra sanctionner d'une amende et l'interdiction pour l'éducateur sur l'année N+1 d'encadrer une équipe à obligation de diplôme.*

### **Rappel général**

L'obligation d'encadrement pèse individuellement sur les clubs pour chacune de leurs équipes soumises à obligation. L'éducateur ou l'entraîneur doit détenir un diplôme minimum. Le titulaire d'un diplôme supérieur, au sens de l'article 2, à celui exigé, peut répondre à l'obligation d'encadrement de l'équipe dans les conditions énumérées ci-dessous.

L'entraîneur principal a la responsabilité réelle de l'équipe.

**A ce titre, il répond aux obligations prévues dans le présent Statut et notamment l'article 1, il :**

- 1°- est présent sur le banc de touche,**
- 2°- donne les instructions aux joueurs et autres techniciens dans les vestiaires et la zone technique avant et pendant le match,**
- 3°- répond aux obligations médiatiques (Presse et site internet....)**

#### **Article 14 - Présence sur le banc de touche**

A l'issue de la procédure de désignation, les éducateurs ou entraîneurs en charge contractuellement ou sous bordereau de bénévolat des équipes soumises à obligation devront être présents sur le banc de touche à chacune des rencontres de compétitions officielles (Championnats, Coupe de France à partir de la compétition propre et Coupe de la Ligue), leur nom et leur numéro de licence étant mentionnés à ce titre sur la feuille de match.

Les sanctions financières applicables en cas de non-respect de l'obligation de l'alinéa précédent sont celles prévues à l'Annexe 2, par match disputé en situation irrégulière.

Après quatre rencontres disputées en situation d'infraction, la Section Statut de la C.F.E.E.F. ou la C.R.S.E.E.F. peut infliger, en sus des amendes, une sanction sportive au club fautif par un retrait d'un point par match disputé en situation irrégulière.

Avant toute application des sanctions financières ou sportives, la C.F.E.E.F. ou la C.R.S.E.E.F. apprécie le motif d'indisponibilité de l'éducateur ou entraîneur.

#### **II. BANC DE TOUCHE**

##### **Avenants de modification ou de résiliation :**

**SLITI Kevin** – Blois Foot 41 – En attente d'informations complémentaires

**BALLEREAU Alexandre** – Deols F.C – Validation de l'avenant de résiliation suite à l'obtention du DES

#### **III. COURRIERS CLUBS :**

##### **ASL ORCHAISE :**

Par suite du mail reçu de la part du club de l'ASL ORCHAISE en date du 1<sup>er</sup> Juillet, adressant une demande à la CRSE pour que M. OUZAID Salim titulaire du BEES 1° puisse couvrir l'équipe R3 lors de la saison 2022-2023, après vérification, **la commission décide :**

- Que M. OUZAID Salim , pour se voir délivrer une licence technique, en tant que titulaire du BEES 1°, celui-ci devra impérativement s'inscrire à la première formation professionnelle continue du 27 et 28 aout 2022,
- Qu'en étant titulaire du BEES 1°, selon les règlements, M. OUZAID Salim est de fait, titulaire du BMF. Pour rappel, dans ce cas précis, aucune demande d'équivalence n'est à formuler et ne se verra pas délivrer de diplôme BMF.

**Par ces motifs, la CRSE, informe** le club d'ASL Orchaise, qu'une fois ces conditions réunies, alors M. OUZAID Salim, pourra être en accord avec le Statut de l'Educateur et encadrer l'équipe R3. La CRSE, invite M. OUZAID ; dès lors qu'il pourra justifier de 400 heures d'encadrement à réaliser une demande d'équivalence B.E.F

##### **FC ST GEORGES SUR EURE :**

Par suite du mail reçu de la part du club du FC ST GEORGES SUR EURE en date du 4 Juillet, adressant une demande à la CRSE, pour que M. MAZIN Antoine, puisse encadrer l'équipe U18 R2 de son club et satisfaire aux obligations d'encadrement,

Par proposition de la CRSE,

Décide, d'accorder à M. MAZIN Antoine, la possibilité d'encadrer, l'équipe U18 R2, à la condition de s'engager sur l'honneur à se former au regard du niveau de diplôme nécessaire au regard du niveau de compétition. A savoir, M. MAZIN Antoine, doit participer au Certificat Fédéral de Football 3 (CFF3). En cas de non-respect, son club s'expose à des sanctions financières et l'impossibilité pour M. MAZIN d'encadrer une équipe à obligation de diplôme.

#### **IV. DÉROGATIONS**

##### **Art. 12.3 du Statut des Educateurs - Dérogations Par mesure dérogatoire :**

a) les clubs accédants à une division pour laquelle une obligation de diplôme directement supérieur (à savoir un niveau de diplôme d'écart) est requise, peuvent utiliser les services de l'éducateur ou entraîneur diplômé qui leur a permis d'accéder à cette division tant qu'il aura la responsabilité complète de cette équipe. Cette mesure dérogatoire n'est pas applicable pour les entraîneurs des équipes participant au Championnat de Ligue 1.

c) les clubs participant aux Championnats de National 2, National 3, Régional 1, Régional 2, National U19 et U17, au Challenge National Féminin U19, au Championnat de France Féminin de D1 et de D2, au championnat de France Futsal de D1 et de D2 peuvent, dans le cadre d'une promotion interne, désigner un éducateur titulaire du diplôme immédiatement inférieur à celui normalement requis sous réserve :

- que ledit éducateur ou entraîneur ait exercé en qualité d'entraîneur au sein du club durant les 12 mois précédant la désignation, et :

- qu'il soit inscrit et participe de manière effective à une session de formation (totale ou partielle selon le cas) en vue de l'obtention du diplôme normalement exigé pour la compétition visée. En cas de non-obtention du diplôme requis à l'issue de la formation, l'entraîneur ne pourra plus bénéficier de cette dérogation. Ces dérogations ne sont pas automatiques et nécessitent de la part du club souhaitant en bénéficier, le dépôt d'une demande formelle à la Commission Fédérale ou Régionale Section Statut, selon le niveau de compétition disputée par l'équipe concernée.

##### **USM SARAN. N3**

La Commission donne un avis favorable à la demande de dérogation de l'article 12 du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football, concernant le banc de touche N3 du club de l'USM Saran pour M. CHERY Laurent (BEF) avec licence « Technique Régional » ayant fait monter l'équipe. La Commission précise que M. CHERY Laurent est à jour de sa Formation Professionnelle Continue jusqu'au 30 juin 2025.

##### **U.S MONNAIE. R3**

La Commission pourra donner un avis favorable à la demande de dérogation de l'article 12 du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football, concernant le banc de touche R3 du club de l'US MONNAIE pour M. GHANEM Abdellaha avec licence « Educateur Fédéral » ayant fait monter l'équipe. Cette confirmation sera effective lorsque Mr GHANEM Abdellaha sera inscrit à la certification du CFF3.

#### **V. FORMATION CONTINUE (recyclage)**

Une première date de recyclage est d'ores et déjà connue :

Les inscriptions se font sur le site de la Ligue dans la rubrique « Formations – Inscriptions – Formations continues ».

**N°1** : Les défenseurs (26 et 27 Aout 2022)

D'autres dates seront connues très prochainement

#### **VI. ENREGISTREMENT LICENCE « TECHNIQUE REGIONALE »**

##### **Rappel pour les licences éducateurs :**

- Le certificat médical est valable pour une durée de 3 saisons pour tous les éducateurs (en fonction des réponses à l'auto-questionnaire médical).
- L'attestation d'honorabilité est obligatoire pour les éducateurs sous convention bénévole.

- a. La Commission donne un avis favorable à l'enregistrement des licences « Technique Régionale » de :

**BELKASMI Rachid** - A. Club Sportif Dreux De Football  
**BRANDAO Victor** - A. S. Chabris Football  
**SIMONNEAU David** - A.C. Parnac Val D'abloux  
**MASNET Clement** - A.C. Villers Les Ormes  
**BROUILLON Guillaume** - A.S. Chailles Cande 99  
**CHAHINIAN Jean Marc** - A.S. Chanceaux S/Choisille  
**REAU Christophe** - A.S. Chanceaux S/Choisille  
**LOPEZ Adrien** - A.S. Chouzy-Onzain  
**MERABTI Mouloud** - A.S. Des Portugais Bourges  
**MZE Nazide** - A.S. Des Portugais Bourges  
**RACHADI Mohamed** - A.S. Des Portugais Bourges  
**PINSON Jeremy** - A.S. Soings En Sologne  
**GUENIN Jeremy** - A.S. St. Germain Du Puy  
**SOUFIANI Mounir** - A.S. St. Germain Du Puy  
**PARLAK Moussa** - A.S. Tout Horizon Dreux  
**GOLLION Matheo** - A.S. Villemeux S/Eure  
**PINEAU Bertrand** - A.Sp.J. La Chaussee St Victor  
**MORAIS David** - Acp Tours  
**BOUILLY Sylvain** - Alliance C.S. Buzancais  
**THIEFRY Alban** - Am. Epernon  
**LEPROUST David** - Am.S. Nogent Le Rotrou  
**BRETON Emmanuel** - Avoine Olympique Chinon Cinais  
**APARICIO Mathias** - Blois F. 41  
**LAXENAIRE Clement** - Blois F. 41  
**LEMSEN Sebastien** - Blois F. 41  
**MANDARD Josselin** - Blois F. 41  
**ALLIO Anthony** - Bourges Foot 18  
**BOUAZIZ Nordine** - Bourges Foot 18  
**FABIEN Gilles** - Bourges Foot 18  
**HUMO David** - Bourges Foot 18  
**JACQUET Sandrine** - Bourges Foot 18  
**LAFUGERE Julien** - Bourges Foot 18  
**REOYO Juan** - Bourges Foot 18  
**ONESIME Aurelien** - C.S. Mainvilliers Football  
**OSAJE Ndubuisi** - C.S. Mainvilliers Football  
**GAUTIER Laurent** - C.S. Vignoux S/Barangeon  
**BADER Jeremy** - C'chartres Football  
**DERON Christophe** - C'chartres Football  
**EL BAROUDI Mohamed** - C'chartres Football  
**GATO Adrien** - C'chartres Football  
**HAUDECOEUR Jean Marc** - C'chartres Football  
**HURAUULT Christophe** - C'chartres Football  
**RIO Emeric** - C'chartres Football  
**WROBEL Ludovic** - C'chartres Football  
**ADDA BOUHADDA Abdelhamid** - Cerc.MI Post.Scol.J Ferry Fleury  
**DE FREITAS RIBEIRO Baptiste** - Cher Sologne Football  
**DAULOIR Jeremy** - Diables Rouges Selles St Denis  
**ROBINEAU Xavier** - E.S. De La Vallee Verte  
**CHEBROUX Laurent** - Ent. G.C. Touvent Chateauroux  
**GODIN Remy** - Ent. G.C. Touvent Chateauroux

**DUMAST Guillaume** - Ent.S. Maintenon Pierres F.  
**QUEVILLON Florian** - Ent.S. Nogent Le Roi  
**HAMELIN Christophe** - Et. Brou  
**JUDEAU Nicolas** - Et.S. La Ville Aux Dames  
**CHADDI Tawfik** - F.C. De L'ouest Tourangeau 37  
**COSTA David** - F.C. De L'ouest Tourangeau 37  
**MESBAHI Said** - F.C. De L'ouest Tourangeau 37  
**PRADEAU Benoit** - F.C. Diors  
**BOULABIAR Walid** - F.C. Drouais Dreux  
**BOUZAGHOU Icham** - F.C. Ml Ingre  
**PEREZ Thomas** - F.C. Ml Ingre  
**PERROUIN Maxence** - F.C. Ml Ingre  
**DUPUIS Pascal** - F.C. St. Doulichard  
**BOUE Steve** - J3 Sp. Amilly  
**DE CARVALHO Cedric** - J3 Sp. Amilly  
**LEPAGE Franck** - J3 Sp. Amilly  
**GARCIA Jeremy** - Jargeau St.Denis F.C.  
**BARON Julien** - La Berrichonne De Chateauroux  
**MALABRY Jean Christophe** - La Berrichonne De Chateauroux  
**MANTAUX Baptiste** - La Berrichonne De Chateauroux  
**PORATO Stephane** - La Berrichonne De Chateauroux  
**TOURTE Patrick** - La Berrichonne De Chateauroux  
**ROBIN Tony** - Le Richelais Foot  
**CLINCHAMPS David** - Luisant A.C.  
**GOURVELLEC Cedric** - Luisant A.C.  
**CROZE Thibault** - Neuville Sp.  
**LAROSE Simon** - Neuville Sp.  
**DIAS ANTUNES Cristovao** - R. La Riche Tours  
**GONCALVES Etienne** - R. La Riche Tours  
**CHARBONNEAU Dominique** - S. C. Malesherbois Football  
**DESRUMAUX Johan** - S. C. Malesherbois Football  
**MICHELIN Jeremy** - S. C. Malesherbois Football  
**SAINSARD Florian** - S. C. Malesherbois Football  
**PAWULA Adrien** - Saint Georges Descartes  
**BARON Florian** - Sologne Olympique Romorantin  
**DE SOUSA Jose Manuel** - Sologne Olympique Romorantin  
**RUHNKE Vincent** - Sologne Olympique Romorantin  
**SABOUREAU Olivier** - Sologne Olympique Romorantin  
**BOCHE Gaetan** - Sp.C. Azay Le Rideau /Cheille  
**DEGAND Dimitri** - Sp.C. Azay Le Rideau /Cheille  
**DUPIN Camille** - Sp.C. Azay Le Rideau /Cheille  
**SABOUREAU Jeremy** - Sp.C. Chateauneuf S/Cher  
**JELIC Stephane** - Sp.C. Massay  
**LEBLANC Thomas** - St. Avertin Sp.  
**GABORIT Thibault** - St. Pryve St Hilaire F.C.  
**BROSSIER Pierre Antoine** - Tours F.C.  
**CHIGNARD Regis** - Tours F.C.  
**CARRIERE Theo** - U. S. Orleans Loiret Football  
**FOISNEAU Loic** -U. S. Poilly-Autry  
**PUZELA Jose** - U. S. Poilly-Autry  
**AZEVEDO Quentin** - U.S. Chateauneuf S/Loire  
**BERNARDON Paul** - U.S. Chateauneuf S/Loire  
**DUVEAU Johann** - U.S. Chateauneuf S/Loire

LEMAIRE Christophe - U.S. Chateauneuf S/Loire  
LHULLERY Emilie - U.S. Chateauneuf S/Loire  
MANSO Antonio - U.S. Chateauneuf S/Loire  
VACAS Guillaume - U.S. Chateauneuf S/Loire  
RAT Yannick - U.S. Dampierre En Burly  
GITTON Sebastien - U.S. Les Aix Rians  
GUILLONNEAU Vincent - U.S. Mer  
ROCA Frederic - U.S. Mer  
SILVA Emilien - U.S. Mer  
BODIVIT Yoann - U.S. Municipale Saran  
CAUCHOIS Stephane - U.S. Municipale Saran  
CHAARI Eddy - U.S. Municipale Saran  
CHERY Laurent - U.S. Municipale Saran  
DUGALLEIX Fabien - U.S. Municipale Saran  
EL OUAROUDI Rachid - U.S. Municipale Saran  
JOUSSET Cloe - U.S. Municipale Saran  
DE OLIVEIRA CARRILHO Jose - U.S. Portugaise De Joue Les Tour  
DE OLIVEIRA CARRILHO Nelson - U.S. Portugaise De Joue Les Tour  
JOUAN Soizic - U.S. St. Pierre Des Corps  
PRETESEILLE Valentin - U.S. Yzeures Preuilly  
BEGUIN Mathieu - Vierzon F. C.  
POUPAT Cedric - Vierzon F. C.  
ROBERT Nicolas - Vierzon F. C.

*Afin de connaître la date d'échéance de la validité du recyclage, merci de vous conformer aux indications précisées dans la partie « Educateurs » → « Liste » de Fooclubs .*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

La date de la prochaine Commission Régionale du Statut des Educateurs est fixée au Jeudi 21 Juillet 2022

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Régionale d'Appel Général de la Ligue Centre-Val de Loire de Football ([secretariat@centre.fff.fr](mailto:secretariat@centre.fff.fr)) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Président de la Commission  
LORENZO Antonio



Le Secrétaire de séance  
BRINON Denis



PUBLIÉ LE 19/07/2022